

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**



INITIEE PAR

HOLDING TIVOLY

PRESENTEE PAR



ETABLISSEMENT PRESENTATEUR ET GARANT

**COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION
DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU DOCUMENT
« AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT
JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES »
DE LA SOCIETE HOLDING TIVOLY**

PRIX DE L'OFFRE :

42,05 euros par action Tivoly

DUREE DE L'OFFRE :

17 jours de négociation



Paris, le 11 mai 2022 – Le présent communiqué a été établi et diffusé par la société Holding Tivoly en application des dispositions des articles 231-27 1° et 2° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité prise le 10 mai 2022, apposé le visa n° 22-141 en date du 10 mai 2022 sur la note d'information de Holding Tivoly relative à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de Tivoly non encore détenues par Holding Tivoly.

Le document « Autres informations relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Holding Tivoly » a été déposé auprès de l'AMF le 10 mai 2022 et mis à la disposition du public le 11 mai 2022, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 (telle que modifiée).

Le document « Autres informations » relatif à Holding Tivoly et la note d'information sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Holding Tivoly (www.holdingtivoly.fr) et peuvent également être obtenus sans frais auprès de Société Générale, GLBA/IBD/ECM/SEG, 75886 Paris Cedex 18.

Avertissement

Ce communiqué a été préparé à des fins d'informations uniquement. Il ne constitue ni une offre d'achat, ni une sollicitation d'une offre pour la vente de titres Tivoly. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué peut être restreinte par la loi dans certaines juridictions et, en conséquence, toute personne en sa possession située dans ces juridictions doit s'informer des restrictions légales en vigueur et s'y conformer. Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires situés en France de prendre connaissance de la note d'information mentionnée dans ce communiqué, ainsi que de toute modification ou de tout supplément apporté(e) à ce document, dans la mesure où celui-ci contient des informations importantes sur l'opération proposée ainsi que sur d'autres sujets connexes. Ni Holding Tivoly, ni ses actionnaires et conseils ou représentants respectifs n'accepte une quelconque responsabilité dans l'utilisation par toute personne du présent communiqué ou de son contenu, ou plus généralement afférente au communiqué.